



TITRE PROFESSIONNEL

ANIMATEUR EQUITATION

EN PARTENARIAT AVEC
LE CENTRE ÉQUESTRE L'ESCAPADE
LE NÉMAN - 37420 AVOINE

CENTRE DE FORMATION AGRÉE PAR LE FFE N°2021AE021

L'ADMISSION :

• PRÉREQUIS :

- > Accessible dès 16 ans
- > Avoir le niveau Galop 6
- > Être titulaire d'une Licence Fédérale de Compétition
- > Présenter un certificat médical autorisant la pratique et l'encadrement de l'équitation
- > Être titulaire d'une attestation PSC1 ou SST en cours de validité

• MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS :

- > Test d'entrée et de positionnement :
13 juin & 08 juillet 2023 de 09h00 à 12h30
- > Début de la formation : Fin août 2023
- > Télécharger la fiche d'inscription sur le site :

formation@centre-equestre-escapade.com

OBJECTIFS :

La certification professionnelle Animateur d'Équitation (AE) est un diplôme de la Fédération Française d'Équitation, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles qui permet :

- > L'accession à un premier emploi en centre équestre
- > D'acquérir les compétences d'accueil, d'animation et de techniques équestres permettant d'entretenir une cavalerie de club
- > D'animer des cours d'équitation du débutant au galop 4 sous la responsabilité d'un enseignant (BPJEPS, BEES1, BEES2...)

LA FORMATION :

• ORGANISATION ET DURÉE :

- > **Formation sur 10 mois**
- > En alternance avec des regroupements en centre de formation, à raison de **490 heures**, soit **une semaine par mois**
- > **Mise en situation professionnelle** de **294 heures** obligatoire dans un établissement titulaire du label «*École Française d'Équitation*» ou «*Centre de Tourisme Équestre*» en cours de validité, disposant d'un minimum de 100 licenciés

- > Statut de stagiaire ou d'apprenti possible
- > Travaux pratiques, vérification des acquis et remédiation,
- > Regroupement et entraînement au pôle fédéral de Lamotte Beuvron
- > Visites, sorties en compétition envisageables suivant calendrier
- > Possibilité d'emmener son cheval personnel (à définir avec le tuteur)

• CONTENU :

Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres (240h)

Module 2 : Maîtrise des techniques équestres (100h)

Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures (80h)

Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire (70h)

Module 5 : Stage de mise en situation professionnelle (294h)

TARIFS :

• FRAIS DE FORMATION :

Pour les apprentis : 6 370.00€

(Les frais de formation sont pris en charge par les OPCO)

Pour les stagiaires : 4 900.00€

(Sans prise en charge - financement personnel)

• PENSION :

Demi-pension : 62.00€ / semaine de regroupement

Internat : 115.00€ / semaine de regroupement

Pension cheval personnel : 12.00€ / jour

Bus navette : 120.00€ / an

> Lundi et Vendredi (Tours - Noyant de Touraine)

SUIVI DE L'ACTION :

- > Visites de stage ou d'apprentissage
- > Carnet de liaison

- > Carnet de compétences
- > Espace Numérique de Travail

OBTENTION DU TITRE :

> Rédaction :

- d'un dossier composé de 6 fiches pédagogiques
- d'un rapport de stage (10 pages maximum)

> Épreuve de mise en situation professionnelle : conduite d'une séance

> Démonstrations techniques : travail à la longe, travail sur le plat, travail à l'obstacle ou en terrain varié

POURSUITE D'ÉTUDES :

> Avec la réforme du BP JEPS, l'Animateur Équitation devient une préformation au BP JEPS et permet de bénéficier d'une dispense aux tests d'entrée et une équivalence pour le module UC1.